

# Conseil d'administration Séance plénière n° 278

du 27 juin 2024

## PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

## Sommaire

Liste de diffusion.....	1
Ordre du jour.....	3
Projet de procès-verbal.....	4
Liste de présence .....	29

# Conseil d'administration

Jeudi 27 juin 2024

à 10h30, en présentiel uniquement

## Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour information : **I**

### INSTANCES

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 mars 2024 ..... **D**

### BUDGET ET FINANCES

1. Budget rectificatif n°2 au budget 2024 ..... **D**
2. Adaptation de programme n°24 : Fonds vert ..... **D**
3. Convention de groupement comptable avec Seine-Normandie et Artois-Picardie ..... **D**

### PROGRAMME

1. Projet de modification de la maquette financière du 11<sup>e</sup> programme : Adaptation n°25 ..... **D**
2. 12<sup>e</sup> programme d'intervention :
  - a. Volet recette : scénario de redevances ..... **D**
  - b. Volet intervention : stratégies d'intervention ..... **I**

### AIDES

Décisions d'attribution des Aides ..... **D**

- Suites de la commission des Aides réunie le 12 juin 2024
- Suites de la commission Communication et action internationale du 7 mai 2024

## OUVERTURE DE LA SEANCE

### **Mme la Présidente :**

Mesdames et messieurs, je vous salue et vous remercie de participer à ce conseil d'administration qui est important. Je donne la parole au directeur général pour qu'il fasse l'appel.

### **M. GUTTON :**

Nous avons en visio trois délégations de l'agence de l'eau (Armorique, Allier Loire amont et Poitou-Limousin), Mme Schaepleynck, vice-présidente du conseil d'administration et M. Basmadjian, représentant du contrôleur budgétaire, Mme Rivoisy-Maaelassaf étant retenue.

*M. Gutton procède à l'appel des membres présents (cf liste de présence annexée).*

### **Mme la Présidente :**

Mesdames et messieurs, nous avons trois points principaux à l'ordre du jour de notre conseil d'administration. C'est un moment important dans le cheminement qui est le nôtre vers la restauration de la qualité et la sobriété. En effet, le 12<sup>e</sup> programme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, c'est-à-dire demain. Pour élaborer ce 12<sup>e</sup> programme, à la fois les équipes de l'agence, les services de l'Etat et les administrateurs ont fourni un travail très important, très approfondi et tout à fait remarquable sous l'égide de M. Albert que je remercie.

L'objet de ce CA est d'abord de valider le scénario des redevances. Il sera proposé au comité de bassin du mois d'octobre. C'est une brique d'un ensemble plus vaste qui sera cohérent et qui comprendra, au-delà des recettes, la question des dépenses et des actions prioritaires sur lesquelles le 12<sup>e</sup> programme va permettre de progresser. Ce scénario des redevances a fait l'objet de très nombreuses discussions entre nous, entre vous, avec les ministères aussi. Je crois que nous pouvons dire qu'il est un scénario de compromis, un scénario d'équilibre entre tous les acteurs, tous les collègues, chacun ayant accepté de faire un pas.

De mon point de vue, ce scénario prouve qu'au fond, cette loi sur l'eau de 1964 que nous venons de fêter avec tous les personnels de l'agence, et qui a fait le pari de mettre en place une démocratie de l'eau dont vous êtes les gardiens, a eu raison de parier sur le dialogue et la solidarité. En effet, cela va permettre à l'agence de l'eau de relever les défis.

Ce scénario doit permettre d'atteindre le plafond des redevances à la fin du programme et de nous projeter collectivement dans l'action. Evidemment, il pourra accueillir à tout moment – et nous le souhaitons – des recettes nouvelles qui seraient décidées au niveau national mais sur lesquelles nous n'avons pas aujourd'hui la visibilité.

Le deuxième enjeu important de ce CA consiste à faire un point sur les réflexions, les débats et les travaux concernant le volet « intervention », en présentant le résultat des nombreuses réunions de la commission Programme, dont je remercie également les membres.

Le troisième point de ce conseil d'administration sera de s'accorder et de proposer au comité de bassin une évolution de la maquette budgétaire du 11<sup>e</sup> programme pour préparer un atterrissage à l'équilibre et pour commencer de manière sereine le 12<sup>e</sup> programme. Il y a beaucoup de demandes. Cela oblige à faire des choix qui sont parfois compliqués et qui donnent souvent lieu à des débats. Il faut que nous trouvions une méthode pour progresser ensemble et faire la preuve que ce parlement de l'eau et cette gouvernance fonctionnent bien. Il faudra sans doute faire des choix en retenant les projets les plus mûrs. Dès 2025, nous pourrons entamer un nouveau round d'actions.

Puis, cette modification de maquette va permettre d'intégrer l'effort substantiel fait en faveur des MAEC Bio.

Je vous remercie pour tout le travail que vous avez effectué. Je vous propose que nous ouvrons ce conseil d'administration avec le premier point à l'ordre du jour qui concerne l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars dernier.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 14 MARS 2024

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des observations ou des demandes de modification ?

**M. DEGUET :**

C'est vraiment une modification mineure. J'ai un passage d'une de mes interventions qui est mis en italique. Cela a attiré mon attention. Je disais qu'« il faut qu'il y ait conciliation entre le réglementaire ». Puis, ce n'est pas mis avec quoi. Il faut juste mettre « et le volontaire » à côté.

**Mme la Présidente :**

Cette précision étant apportée, qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 mars 2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-77 du 27 juin 2024.**

## BUDGET RECTIFICATIF N°2 AU BUDGET 2024

Point « budget et finances » n°1 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Le deuxième point de notre ordre du jour est le budget rectificatif numéro 2. Nous notons une forte dynamique en 2024. Même si cela oblige à des choix, il faut s'en réjouir. Cela montre de l'appétit à la fois pour les appels à projets de l'agence mais aussi pour toutes les actions en faveur du plan Eau. Merci aux équipes de l'agence de l'eau pour leur instruction diligente des demandes. Ce budget rectificatif va permettre d'intégrer les 27 M€ que nous avons versés au titre du fonds vert : 18 M€ pour la renaturation et 9 M€ pour la biodiversité et les subventions accordées par le MASA pour les études HMUC. Je cède la parole à Mme Godard Devaujany, présidente de la commission Budget et Finances.

**Mme GODARD DEVAUJANY :**

Je vais faire très court mais cela ne doit pas occulter l'importance du travail qui est accompli par les équipes. Je salue Véronique Monnier (agent comptable de l'agence) et Sophie Croiset (chef de service financier de l'agence) qui préparent les délibérations pour faciliter nos travaux.

Nous nous sommes réunis en commission Budget et Finances le 13 juin. Nous avons procédé à l'élection d'une vice-présidente. Il n'y avait pas de candidat ni de candidate en entrant dans la salle. Spontanément, Mme Daval a été volontaire et a été élue. Je salue sa vice-présidence.

Nous avons un point budgétaire, à savoir l'approbation du budget rectificatif, le deuxième pour l'exercice 2024, pour l'intégration de la gestion du fonds vert et permettre l'engagement de ces dépenses dès le mois de juillet. Puis, il y a également une deuxième délibération concernant une adaptation du programme qui doit être faite.

Nous avons aussi prévu d'ajouter au budget rectificatif les recettes attendues des études HMUC.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité, sauf une abstention sur le projet de délibération de la deuxième rectification du budget 2024, encore une fois pour intégrer le fonds vert et les recettes HMUC.

**M. MARQUES :**

Je vais expliquer mon vote d'abstention comme en commission Budget. Sur le fait d'acter une modification de budget, évidemment, j'approuve le travail de mes collègues du service des finances. En revanche, du fait que l'intervention du fonds vert, en 2023 et 2024, perturbe notre activité principale, à savoir les actions sur l'état des lieux, le programme du Sdage et les contrats territoriaux, je m'abstiens. En effet, le fonds vert porte des projets qui ne sont pas décidés par l'agence et qui ont une efficacité environnementale assez variable.

**Mme GODARD DEVAUJANY :**

Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Budget rectificatif n°2 2024.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 1 abstention).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-78 du 27 juin 2024.**

## **ADAPTATION DE PROGRAMME N°24 : FONDS VERT**

Point « budget et finances » n°2 de l'ordre du jour

**Mme BRUNY :**

J'avais une question un peu générale sur le fonds vert : pourriez-vous nous redonner un peu une vision d'avenir de ce fonds et de l'utilisation de ce fonds ?

**Mme la Présidente :**

Le total est de 2 Md€. Il avait été créé l'année dernière. Puis, il a été pérennisé. C'est un montant très conséquent. Les destinations sont multiples. Les collectivités sont très concernées, principalement pour tout ce qui concerne la réduction de l'empreinte énergétique, la rénovation thermique des écoles ou des bâtiments publics, les changements d'éclairage en LED, la renaturation... Il y a des priorités.

La plupart des fonds sont à la main des préfets de département. Nous avons gardé, au niveau de la région, quelques sous-enveloppes par exemple pour la restauration des friches dans le cadre du zéro artificialisation nette où le fonds vert permet d'équilibrer des bilans négatifs qui empêcheraient les collectivités d'avancer.

Puis, une partie de ce fonds vert est déléguée aux agences qui assurent l'instruction des dossiers sur ces questions de renaturation qui sont très importantes dans le cadre de la désimperméabilisation de la biodiversité.

Nous sommes dans une sorte d'attente. J'espère que ce fonds vert sera maintenu dans la durée. Le gouvernement avait eu le projet de l'augmenter en valeur absolue même si c'est déjà beaucoup d'argent. En effet, il faut que les collectivités suivent. Or, ce n'est pas toujours évident pour les élus d'instruire des dossiers aussi compliqués. Nous avons aussi des fonds d'ingénierie pour les aider à mettre en œuvre leurs projets.

Finalement, compte tenu de la nécessité de réduire les dépenses et de rétablir les finances publiques, le fonds a été moins augmenté que ce qui avait été envisagé. On devait passer à 2,5 Md€. C'est resté à 2 Md€ par an mais c'est déjà beaucoup.

**M. LEWIS :**

L'enveloppe régionale est d'environ 60 M€. Les enveloppes instruites par les agences portent à la fois sur la renaturation et des mesures en matière biodiversité. Sur la renaturation, ce sont 4 M€ environ.

**Mme la Présidente :**

Cela vaut pour Centre-Val de Loire et les autres régions, sauf AuRA où ce n'est pas l'agence de l'eau qui instruit mais les préfets de département.

**M. LEWIS :**

Pour Centre-Val de Loire, l'enveloppe « renaturation » a rencontré un succès assez marqué. Aujourd'hui, nous sommes sur une très bonne dynamique de dépôt de dossier. En tout cas, les dossiers vont arriver à saturer cette enveloppe déjà à la mi-année.

**M. GUTTON :**

C'est la deuxième année, donc les procédures sont maintenant rodées. L'année dernière, des efforts importants avaient été faits pour aller très vite. Là, nous sommes en train de finaliser la signature des conventions avec les préfetures de région mais en réalité, l'instruction des dossiers a déjà commencé. Les comités de sélection se sont réunis. Dès que notre budget aura été approuvé et rectifié, les préfets informeront les porteurs de projet. Puis, nous notifierons les subventions. Cela va aller très vite. Avec ces notifications de juillet, nous aurons sans doute utilisé une bonne partie des enveloppes financières dans la plupart des régions.

Pour AuRA, Mme la Préfète a rappelé une petite nuance. En effet, la préfète de région AuRA a fait le choix de confier cette année le volet « renaturation » aux préfetures de département. L'agence de l'eau s'est organisée en conséquence. Nous verrons comment cela fonctionnera en AuRA. De toute façon, il faudra que nous ayons un lien avec les préfetures puisque l'agence de l'eau a, par ailleurs, ses propres dispositifs d'accompagnement financier sur la désimperméabilisation. Il faut donc avoir la bonne articulation avec les services de l'Etat.

**Mme GODARD DEVAUJANY :**

Vous avez approuvé le budget rectificatif numéro 2. Nous avons une deuxième délibération à vous soumettre qui est la stricte conséquence de la première. En effet, l'adaptation de ce programme modifie la maquette financière du 11<sup>e</sup> programme. Il faut donc inscrire les dotations relatives au déploiement de ce fonds vert pour un montant global de 55.487.928 €.

La commission du 13 juin a émis un avis favorable à l'unanimité, sauf une abstention. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Adaptation de programme n°24.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 1 abstention).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-79 du 27 juin 2024.**

## **CONVENTION DE GROUPEMENT COMPTABLE AVEC SEINE-NORMANDIE ET ARTOIS-PICARDIE**

Point « budget et finances » n°3 de l'ordre du jour

### **Mme GODARD DEVAUJANY :**

Le troisième point concerne la convention de groupement comptable avec Seine-Normandie et Artois-Picardie. L'agence de l'eau Loire-Bretagne va rejoindre ce groupement de mutualisation comptable. Les deux autres agences (Artois-Picardie et Seine-Normandie) ont déjà intégré un plan de mutualisation de fonctions supports, notamment comptable, depuis 2019.

Pourquoi l'agence de l'eau a-t-elle prolongé ce mouvement de mutualisation ? D'abord, ce n'est pas propre à l'agence de l'eau. En effet, dans toutes les grandes structures, on essaye de mutualiser les fonctions supports, d'une part pour rationaliser les coûts, et d'autre part pour optimiser la montée en qualité des prestations. Quand on groupe les fonctions et les équipes, quand on harmonise les process, en général, on monte en compétences et en rationalisation.

Ce projet de convention qui vise à intégrer l'agence de l'eau Loire-Bretagne à ce groupement comptable, s'il est approuvé, prendra effet en octobre 2024.

Ce projet a été concerté dans le cadre du dialogue social. En effet, les premiers impactés, concrètement, ce sont les personnels. Ils ont notamment la garantie de ne pas être soumis à une mutation forcée et une garantie de non-licenciement. Par ailleurs, les agents concernés conservent leurs attributions et affectations.

Il est donc proposé d'autoriser le directeur général de l'agence à signer cette convention qui, dans les mêmes formes, a été soumise aux deux autres agences Artois-Picardie et Seine-Normandie.

### **M. MARQUES :**

Comme en commission Budget et Finances, je vais expliquer mon vote contre. Nous avons déjà eu des expériences de mutualisation au sein des agences de l'eau, notamment récemment à la DSIUN. Cela s'est moyennement passé. Par conséquent, la position des différents syndicats dans les différentes agences est de voter contre ce type de mutualisation. Nous observons des baisses d'effectif et un gain d'efficacité qui n'est pas à la hauteur attendue.

### **M. DEGUET :**

Nous allons voter pour. La mutualisation, à condition qu'elle soit bien accompagnée, est une bonne idée.

Par contre, nous avons noté chez les personnels des inquiétudes assez fortes, qui ne sont pas forcément unanimes mais qui existent dans plusieurs agences. La discussion a donné lieu à un certain nombre d'assurances, y compris de vigilance de la part du directeur. Nous avons tendance à croire ces assurances. Il faut que nous soyons attentifs à ces questions parce que cela ne peut pas se faire sur le dos des personnels.

### **M. GUTTON :**

Je n'ai pas ressenti une inquiétude du personnel. Je n'ai peut-être pas été assez à l'écoute. Un travail important a été mené. Avec Véronique Monnier, l'agent comptable, nous avons eu des rencontres avec les personnels. C'est une petite équipe. Véronique Monnier croise tous les jours ses collaboratrices. Elle a participé à une rencontre à Courbevoie dans les locaux de l'agence de l'eau Seine-Normandie avec l'ensemble des collègues des deux autres agences. J'ai vu des collègues de l'agence comptable revenir plutôt contentes de cette rencontre. Elles ont plein de choses en commun avec leurs collègues des deux autres agences. C'est un collectif. Travailler ensemble, savoir comment les autres pratiquent, échanger sur leur façon de travailler, c'est intéressant. Je ne crois pas qu'il y ait d'inquiétude.

De toute façon, les engagements sont toujours les mêmes. Nous avons fait la même chose pour la direction des systèmes d'information commune aux six agences. Il n'y a pas de changement de



poste. Les agents restent dans leur agence de rattachement sous l'autorité de la direction générale de cet établissement. Il n'y a pas de changement de leur quotidien. En revanche, au fil du temps, on développera des suppléances, peut-être des spécialisations, mais cela se fera avec l'accord des agents concernés.

Pour l'instant, je n'ai pas du tout ressenti d'inquiétude. Quelquefois, ce sont plutôt les représentants du personnel qui s'inquiètent mais non pas les agents. C'est pour cela que le sujet a été examiné en CSA. Les précautions ont été réaffirmées par les représentants du personnel. Il n'y a pas eu de blocage sur ce projet de groupement. Les agences de l'eau sont de petits établissements publics. 300 personnes pour Loire-Bretagne, ce n'est pas beaucoup. Nous sommes bien obligés d'aller vers des mutualisations. Nous avons la chance de pouvoir avancer librement dans une orientation fixée par le ministère. En effet, nous restons maîtres de nos calendriers.

Quant à ce projet, Véronique Monnier m'indiquait qu'il lui semblait que le moment était venu de s'engager dans le groupement. Il n'y a pas eu de contrainte. J'avais dit moi-même, l'année d'avant, que nous n'étions pas prêts, que ce n'était pas le moment. Nous y allons non pas en chantant mais avec engagement pour un projet collectif des six agences de l'eau auquel nous croyons.

**Mme GODARD DEVAUJANY :**

Cette idée de groupement a commencé en 2018. C'est progressif. Personne n'a été forcé à le rejoindre dès la création. Au contraire, on s'assure d'abord de la solidité du dispositif et des conditions d'intégration, ce qui est le cas aujourd'hui.

**M. DEGUET :**

Je disais que ce n'était pas forcément unanime au sein du personnel mais qu'un certain nombre de bémols avaient été soulevés.

Cela nous intéresse d'avoir le point de vue des délégués en tant que tels. Nous estimons que si les délégués du personnel expriment quelque chose, cela vient forcément du personnel. Ils n'expriment pas leur point de vue personnel.

C'était bien de préciser qu'il y a toujours le risque de perdre la maîtrise et que des précautions ont été prises. C'est pour cela que nous avons voté pour.

**Mme GODARD DEVAUJANY :**

Je vous propose de voter le projet de délibération qui approuve la création du groupement comptable et autorise le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à finaliser et à signer la convention correspondante. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Création du groupement comptable entre les agences de l'eau Artois-Picardie, Seine-Normandie et Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 1 vote contre).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-80 du 27 juin 2024.**

**PROJET DE MODIFICATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE DU  
11<sup>E</sup> PROGRAMME : ADAPTATION N°25**

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Je vous propose que nous abordions le point suivant de notre ordre du jour. Je cède la parole à M. Albert concernant la modification de la maquette financière du 11<sup>e</sup> programme.

**M. ALBERT :**

Nous avons eu beaucoup de commissions Programme pour travailler tous ces sujets, y compris l'atterrissage du 11<sup>e</sup> programme. Cette délibération de modification de maquette fait écho aux trois dernières décisions de CA, à savoir les appels à projets du plan de résilience pour 120 M€, la partie relevée de la maquette financière pour 51 M€ et les besoins engagés pour les MAEC et la CAB, sujet qui a fait beaucoup de débats.

Aujourd'hui, cette délibération doit être soumise au comité de bassin parce qu'elle touche aux domaines. Nous avons - 23 M€ sur le domaine 1, - 114 M€ sur le domaine 2 et + 136 M€ sur le domaine 3. C'est conforme à ce que nous avons vu en termes d'appels à projets et de maquette financière. Cela a été voté en commission avec sept abstentions, sans faire l'objet néanmoins de remarques particulières.

**M. DEGUET :**

Il paraît que cela n'avait pas fait l'objet de remarques particulières. Je pense qu'il y a lieu d'en faire.

Premièrement, je voudrais souligner une phrase qui m'a un peu réconforté. Il est indiqué à la page 42 qu'il a été décidé de relever de 51 M€ la maquette financière du 11<sup>e</sup> programme. Une petite phrase en début de paragraphe dit : « Il s'avère que cette décision est aujourd'hui remise en cause par une partie des membres du conseil d'administration ». C'est clairement ce qui se passe. Le fait que l'on ne respectera pas l'augmentation prévue pour les programmes suivants met en cause les équilibres, y compris ceux que nous avons eus sur ce 11<sup>e</sup> programme. C'est une chose d'avancer mais c'est autre chose d'oublier. Nous n'oublions pas. C'est bien que ce soit indiqué ici. C'est bien que nous soyons tous conscients qu'il y a des conséquences directes à toutes ces décisions qui ont été prises.

Deuxièmement, nous avons identifié les secteurs qui prenaient et ceux qui donnaient. En l'occurrence, c'est le domaine 1, c'est-à-dire tout ce qui touche les études, la communication et l'éducation à l'environnement qui paie principalement. C'est un vrai problème, y compris cette année. Nous avons, par exemple, une commission Communication qui souhaite faire plus de communication. Cela ne se fait pas sans moyens. Or, on prend sur cette ligne. Puis, on prend sur la ligne « éducation à l'environnement ». En gros, on prend sur tout le domaine 1. C'est un fait.

Ensuite, sur les milieux aquatiques, il y a une forte augmentation de la ligne. Nous savons que les demandes qui émanent du terrain sont supérieures à cette augmentation. On va certainement dire qu'il faut tempérer à ce sujet. Pour nous, c'est un problème. Nous avons tous eu des retours de gens dont les travaux sont repoussés d'un an. En même temps, on dit que cela traîne parce que les gens ne mettent pas en place.

Cependant, comme nous votons seulement la répartition entre les programmes et les différents domaines et non pas la répartition à l'intérieur des domaines qui, elle, ne relève pas directement d'une modification de maquette, cet argument est moins fort puisque les choses peuvent se placer à l'intérieur du domaine 3.

Il y a bien deux éléments de vigilance qui sont importants à soulever. Cela motivera, au moins pour la première partie, notre abstention. Nous n'allons pas voter contre une décision qui va permettre d'avancer et de boucler. En revanche, nous voulons souligner que les choix qui sont faits en l'occurrence ne sont pas anodins.

**M. ALBERT :**

Chaque fois qu'on arrive en fin de programme – c'était le cas du 10<sup>e</sup> –, on adapte la maquette à l'évolution des dossiers. En l'occurrence, c'est bien le cas. Nous l'adaptions au regard des décisions que nous avons prises. C'est bien l'équilibre de la fin du 11<sup>e</sup> programme que nous faisons. Sur le 10<sup>e</sup> programme, nous avons essayé de trouver l'équilibre eu égard à un grand nombre de dossiers d'entreprises. Là, il se trouve que c'est dans le domaine 3 qu'il y a le plus de besoins, donc nous apportons plus dans le domaine 3. Je pense que c'est le domaine où les associations demandent que le plus de moyens soient mis. Cela va dans le sens de l'histoire et de ce que nous voulons faire. A un moment donné, il faut adapter le 11<sup>e</sup> programme par rapport aux demandes qu'il peut y avoir. Certes, les demandes sont fortes et nous n'arriverons peut-être pas à satisfaire tout le monde à la fin. Cependant, nous sommes en l'occurrence devant un dilemme de

fin de 11<sup>e</sup> programme avec les recettes que nous avons, des dépenses à faire et nous adaptons par rapport à tout cela.

**M. GUTTON :**

Je vais dans le sens de M. Albert. Nous avons les mêmes interrogations au sein des services de l'agence. Les délégués territoriaux sont présents. Nous sommes sur un ajustement de fin de programme de quelques dizaines de millions d'euros, ce qui est très peu par rapport aux 2 Md€ du programme.

Je reprends les chiffres de la page 45. Nous avons consommé 307 M€ la première année du programme, 287 M€ en 2020 qui était une année particulière. Nous sommes aujourd'hui à 486 M€ toutes lignes confondues. C'est quand même une augmentation gigantesque de 180 M€. Il faut avoir cela en tête. Nous n'avons pas de restriction budgétaire à ce stade. Nous donnons suite à énormément de demandes. Nous avons boosté le programme sur l'agriculture, sur les appels à projets, etc., ce que l'on devait aussi mettre en avant dans le cadre du plan Eau gouvernemental.

Nous avons un sujet sur la ligne 24 sur l'aménagement des ouvrages et de la continuité. Nous sommes en train d'en discuter avec les structures porteuses de contrats. Nous avons d'ailleurs évoqué le sujet avec des élus lors de la commission Programme. Quelquefois, des retards sont pris dans les contrats. Nous avons beaucoup de demandes cette année. Cela aurait été peut-être plus facile de donner satisfaction les années d'avant à ces dossiers-là.

Il faut que nous gérons les dossiers qui sont vraiment prêts à être engagés. Nous avons demandé aux délégations de faire cette expertise pour prioriser cet aspect cette année et que ceux qui ne commenceront que l'année prochaine puissent être décalés sur le début du 12<sup>e</sup> programme.

Nous sommes aussi en train de réfléchir à des conditions transitoires qui permettraient à un porteur de projet de commencer ses travaux cette année – nous aurons sans doute à l'intégrer dans nos règles générales –, travaux qui pourraient être financés l'année prochaine sur la première année du 12<sup>e</sup> programme.

Nous allons avoir à gérer cela avec mesure. Je pense qu'il ne faut pas faire preuve de catastrophisme ou d'alarmisme. L'agence de l'eau est bien présente avec des volumes financiers extrêmement élevés.

Nous voyons des collectivités locales, comme les conseils départementaux, qui sont obligées de revoir à la baisse leurs engagements 2024 du fait de la réduction des droits de mutation qui étaient néanmoins très dynamiques dans certains départements. En l'occurrence, nous ne baissions pas du tout. Nous sommes même sur des dotations très fortes.

**M. MARQUES :**

Je rebondis sur les propos de M. Deguet. Nous avons des remontées, d'une part de collègues qui travaillent avec les syndicats de rivières, et d'autre part de syndicats de rivières eux-mêmes, sur le fait que la plupart des travaux prévus à l'automne ne pourront pas être portés contrairement à d'autres sujets, notamment des travaux sur le petit cycle ou des études. Effectivement, il faut prioriser les transferts vers le domaine 3 qui sont proposés ici. Certes, c'est fait. Néanmoins, est-ce suffisant ? Je ne sais pas.

Ensuite, des bruits de couloir font état d'un courrier qui n'est pas encore signé et qui demanderait aux six agences de l'eau de restituer un tiers de leur trésorerie aux services de l'Etat. Je voulais savoir si vous avez des nouvelles de ce courrier.

**Mme la Présidente :**

Je donne la parole au commissaire du gouvernement. Ni M. Gutton ni moi n'avons d'écho à ce sujet.

**M. LAMOTTE :**

Dans le cadre des économies budgétaires qui sont recherchées, la question des ajustements de trésorerie s'est posée pour les agences de l'eau comme pour tous les opérateurs de l'Etat.

Effectivement, le sujet est aujourd'hui en suspens dans un contexte politique qui ne permet pas d'aller au bout des arbitrages. Rien n'est décidé particulièrement sur les agences de l'eau. Il n'y a pas de courrier dans les tuyaux à ce stade. En revanche, il y a une vigilance de la direction du budget. Un examen un peu général de l'ensemble des comptes publics est en cours.

**Mme la Présidente :**

La bonne gestion de l'agence par le directeur général et les services fait que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a une trésorerie à l'étiage.

**M. GUTTON :**

Depuis plusieurs années, nous avons une politique de régulation de notre trésorerie. De toute façon, notre objectif n'est pas de thésauriser. Certes, il y a eu l'impact de la crise sanitaire de 2020. Nous avons vu notre trésorerie augmenter et arriver à un niveau beaucoup trop élevé. Depuis, nous avons fait un certain nombre de régulations pour que cela n'arrive pas, d'où une année de forte programmation. C'est aussi pour consommer les recettes que nous percevons. Nous avons un objectif de 30 M€ à 40 M€ de trésorerie à la fin de l'année, qui correspond au montant que l'Inspection générale des finances juge être l'optimum pour un établissement public de notre taille. Sophie Croiset et Séverine Dumand, la nouvelle secrétaire générale de l'agence de l'eau, y veillent. Tous les mois, nous faisons des points sur le sujet, notamment à la fin de l'année, pour optimiser notre trésorerie.

**M. POIRIER :**

Je voudrais exprimer un retour d'un élu local en charge des politiques de l'eau. Je pense que cela peut être partagé, y compris par le président en l'occurrence. Nous avons à la fois des injonctions qui nous disent d'être en capacité de produire de l'eau potable, mais également d'atteindre, avec nos syndicats de rivières, le bon état écologique des milieux. Nous avons un certain nombre d'obligations. Là, nous sommes à une période où il y a des inquiétudes et des arbitrages légitimes par rapport à des rigueurs budgétaires. Cela met les délégations et les services techniques de différents syndicats ou collectivités dans des positions complexes. Je me retrouve moi-même dans des situations où je dois apporter des explications.

Dans cet environnement un peu complexe, on a passé le chlorothalonil. Nous avons passé de nombreuses périodes de turbidité. Je mélange tout mais cela se cumule. Le cadre des redevances va aussi évoluer en intégrant la notion de performance. On en remet encore une couche. Nous nous demandons, dans nos discussions d'élus locaux, comment nous allons faire et si nous allons y arriver. Nous devons, pour clôturer le 11<sup>e</sup> programme dans de bonnes conditions, répondre à ce cadre-là.

Il faut vraiment prendre conscience que nous aurons un effort de communication et d'accompagnement auprès des élus et des services qui appliquent tous ces programmes sur le terrain. Il ne faudrait pas que nous nous retrouvions seuls, d'autant qu'avec le 12<sup>e</sup> programme, on n'atteint pas le plafond tout de suite. On y va progressivement. Nous savons qu'il va y avoir des incidences et des arbitrages à ce niveau. Puis, nous aurons toujours les mêmes injonctions d'atteinte de bon état.

**Mme la Présidente :**

Effectivement, il faut souligner cette espèce d'effet ciseaux ou de contradiction entre des objectifs qui s'additionnent.

**M. GUTTON :**

C'est pour cela que je rappelle bien les montants qui sont en bas de la page 45 et qui sont très parlants. Il n'y a pas de réduction de l'accompagnement financier de l'agence de l'eau. Nous sommes dans une logique de programme, donc tout ce qui n'a pas été consommé les premières années est reporté sur les deux dernières années. Nous avons augmenté le plafond de dépenses, plus même que ce que nous avons dû abonder sur les mesures agroenvironnementales et

climatiques, qui sont des actions qui concourent également au bon état écologique des masses d'eau.

Quand vous regardez les chiffres, nous sommes aux alentours de 300 M€ sur les quatre premières années du programme. Nous passons à 425 M€, donc 120 M€ de plus en 2019 et carrément 180 € de plus en 2024. Ainsi, nous aurions mis, sur les deux dernières années du programme, 300 M€ de plus que sur le rythme annuel des quatre premières années. Ce sont des montants absolument considérables. Il n'y a pas du tout de réduction du soutien de l'agence de l'eau.

Ce que vous gérez en collectivité à la fin de chaque année, nous le gérons en réalité à la fin du programme. Chaque année, vous devez gérer en collectivité des files d'attente qui sont reportées sur l'année d'après. Nous, on le fait une seule fois. Cela accentue un peu la marche. Cela décourage, y compris dans nos équipes. Il y a une responsabilité de notre part en termes de communication où les services des délégations s'inquiètent de leur capacité à accompagner tous les projets cette année. Les montants sont là. Identifions surtout les projets qui doivent démarrer cette année de façon à les accompagner. Puis, il y a des projets qui peuvent attendre l'année prochaine.

M. Albert rappelait que cela arrive chaque fois tous les six ans. Ce que nous constatons aussi tous les six ans, c'est que le début du programme suivant, en général, démarre lentement, sans anticiper sur quelque crise que ce soit. Il y a notamment le rythme électoral. Nous savons que nous sommes très dépendants du rythme d'investissement du bloc communal. Il y a forcément des temps de latence à chaque élection. Néanmoins, nous allons y arriver. Je n'ai pas d'inquiétude sur notre capacité à accompagner les projets. Il faut continuer à investir pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ce qui m'inquiéterait plutôt, c'est que nous ralentissions le rythme de l'investissement sur cet aspect qui est prioritaire pour nous.

#### **Mme ROUSSET :**

Je me réjouis du dynamisme qu'il peut y avoir aujourd'hui à porter des projets, notamment au niveau des collectivités. L'année 2022 est passée par là. Il y a eu aussi des « électrochocs ». Les services de l'Etat et les équipes de l'agence de l'eau se sont fortement mobilisés pour réinciter à prendre les choses en main et à avancer.

Je prends l'exemple de mon département. Les préfets ont convié l'agence de l'eau, la DDT, l'ARS et les maires des communes impactées à discuter. Cela permet d'avoir un discours cohérent auprès des collectivités, de les mobiliser pour qu'elles investissent sur leurs équipements et reprennent les choses en main. Cela a très bien fonctionné chez nous. Les projets sont sortis.

Le bémol aujourd'hui, c'est qu'après cette pression qu'il a pu y avoir – une pression positive certes mais une pression quand même –, nous arrivons à un moment où les services ont dû demander de mettre les projets en attente. C'est un peu inconfortable pour les maires parce que tout était prêt. Ils n'ont pas appuyé sur le bouton. En l'occurrence, on reperd un an.

Néanmoins, je retiens une leçon sur la partie « projet » qui fait l'objet d'un pilotage de l'Etat. Nous avons une discussion une fois par an entre les services du Département et les services de l'agence pour rédiger la feuille de route de l'année. Comme nous sommes sur des urgences, il y aurait probablement un exercice tout aussi intéressant à faire avec les services préfectoraux et du Département en identifiant une urgence dans telle collectivité et pouvoir la mettre dans le calendrier. Cela pourrait nous donner une prévision d'un bout d'enveloppe qui pourra être mobilisé sur un sujet, mais aussi d'avoir une discussion entre les services de l'Etat sur ces urgences par secteur.

#### **M. GUTTON :**

Concernant tout ce qui était alimentation en eau potable – le département de la Haute-Loire en sait quelque chose –, cela a été fait. La priorité des priorités, y compris sur la lutte contre les fuites dans les réseaux, ce sont les territoires qui ont été en rupture dans le cadre des accords de résilience. Ceux-là sont prioritaires. J'étais à Clermont-Ferrand hier. Je peux vous indiquer qu'ils sont traités dans des chemises jaunes qui sont la priorité sur les bureaux des agents qui étaient en train de les instruire.

Ensuite, sur le volet « assainissement », c'est aussi un travail qui est fait de façon régulière entre les délégations et les directions départementales des territoires. Ils suivent également la réalisation des PAOT. Tout cela est suivi.

Puis, d'ici la fin de l'année, il y aura peut-être des dossiers urgents. Nous l'avons évoqué avec la direction des politiques d'intervention. C'est là où nous pourrions délivrer des autorisations à démarrer des travaux sans obérer la capacité à obtenir une subvention l'année prochaine dans le cadre du nouveau programme.

Je pense que nous pouvons arriver à gérer l'ensemble de ces éléments d'ici la fin de l'année. C'est le travail des délégations. J'en profite d'ailleurs pour les remercier puisqu'ils sont vraiment dans la proximité avec tous les partenaires – peut-être un peu trop quelquefois, c'est un clin d'œil –, en l'occurrence avec les DDT et les départements qui jouent aussi un rôle important sur l'eau potable et l'assainissement.

#### **M. DEGUET :**

D'ici la fin de l'année, il y aura peut-être encore un certain nombre de rectifications. Je veux insister sur la nécessité de réalimenter cette ligne 24 éventuellement à partir des autres lignes, et ce, sans changement de domaine.

Ensuite, toutes les dépenses ne montrent pas un dynamisme. Quand on prend toutes les dépenses du PSN d'un seul coup, cela ne prouve pas un grand dynamisme. Cela prouve simplement qu'à un moment donné, les ministères nous ont refourgué des dépenses qui n'étaient pas prévues au départ et nous les prenons plein pot. De ce point de vue là, nous devrions avoir des modifications. Nous voudrions d'ailleurs connaître, ligne par ligne, la part de ce qui est le programme initial de l'agence et la part de dépenses importées.

Soyons clairs, nous avons voté pour sur ces éléments. Il n'empêche que ce ne sont pas des dépenses normales de fonctionnement des agences. D'ailleurs, si l'on agglomère tout et tout le temps, on se retrouve avec des espèces d'interprétation qui donnent un certain dynamisme. J'aimerais bien que l'on regarde ce qui a été dépensé réellement sur les contrats de rivière sur les cinq ans. Je suis tout à fait persuadé que cela augmente la cinquième année. J'aimerais bien que l'on regarde si l'on dépasse, sur cette ligne-là, ce qui avait été prévu au départ. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas.

#### **M. GUTTON :**

Vous avez les lignes à la page 45. La ligne 24 va finir à 56 M€. C'est la moyenne des quatre premières années. L'année 2023, nous étions à 83 M€. En effet, il y a un sujet sur la ligne 24. Nous l'avons bien en tête.

En effet, il y a eu l'effet de la loi Climat et Résilience, avec l'arrêt d'un certain nombre de projets d'effacement. Je me réjouis plutôt de voir que les syndicats mixtes en charge de ces sujets continuent d'avancer et peuvent porter des projets. Certes, quand vous regardez les chiffres, il y a un petit sujet sur la ligne 24. C'est sûr. C'est bien une priorité, notamment pour Bernadette Doret. Elle l'a bien en tête. Elle m'a alerté à plusieurs reprises sur le sujet.

Effectivement, l'année 2022 a été un « séisme ». Ici au conseil d'administration, nous traitons de l'ensemble des politiques de l'eau. Quand nous avons une année comme 2022, dont on nous dit qu'elle pourrait être une année moyenne dans vingt ans, il faut que nous agissions. C'est ce qui a été fait quand le conseil d'administration a engagé et validé le déblocage de moyens considérables pour accompagner les territoires touchés. Cela se voit dans le programme, y compris en matière financière.

Puis, nous avons accentué notre effort sur les mesures agroenvironnementales et climatiques. Je corrige un peu parce que ce n'est pas du transfert de charges total. De toute façon, il y avait un pic lié au report de deux ans de la PAC. De fait, une accumulation des renouvellements de contractualisation a amené à une année particulièrement lourde financièrement, plus les compléments de financement qui étaient attendus.

Dans le cadre du plan Eau, certes nous avons lancé beaucoup d'appels à projets. Cependant, cela accompagne bien des projets des collectivités locales. Ce n'est pas du vent. Des moyens considérables ont été mis également dans les accords de résilience sur les territoires en tête de

bassin touchés par la sécheresse. Les collectivités ont réinvesti largement dans le domaine de l'eau. Quand vous regardez la ligne 21, nous avons démarré à 12 M€. Nous étions à 35 M€ la deuxième année. Là, nous proposons 95 M€. Il me semble que nous sommes à la hauteur des défis qui sont les nôtres aujourd'hui. La ligne 24 a été peut-être moins prioritaire par rapport à tous ces défis mais cela reste une priorité du programme.

Nous voyons bien l'évolution du poids du domaine 3 au fil des programmes. Clairement, le domaine 3 est aujourd'hui le premier domaine de financement. Je crois que c'est valable dans les autres agences de l'eau. Une évolution au fil des cycles fait que le grand cycle de l'eau devient la priorité pour les agences de l'eau.

**M. ALBERT :**

Il faut bien prendre en compte le fait que le domaine 3 a fortement augmenté par rapport au début du programme et vis-à-vis du domaine 2. On a vraiment basculé. Les collectivités risquent effectivement d'être impactées au regard des travaux à réaliser et des réponses à apporter à toutes leurs attentes. Nous aurons, dans une deuxième partie, à discuter de la partie « maquette financière » du 12<sup>e</sup> programme. Nous arrêterons les choses à ce niveau. Nous savons bien que financièrement, à un moment donné, il faut faire avec ce que nous avons. La délibération concernant cette modification de maquette est à la page 47.

**M. GUTTON :**

Il faut que nous fassions attention en termes de communication. Les gens ont l'impression que l'agence a baissé ses financements. Ce n'est pas du tout le cas. De toute l'histoire de l'agence de l'eau, le montant 2024 est le plus élevé. Il n'y a pas baisse de dépenses. C'est un peu comme le fonds vert. Malgré les réductions budgétaires, le fonds vert reste plus élevé que celui de l'année d'avant. Il n'y a pas de réduction. Nous sommes dans des dynamiques très fortes.

**Mme la Présidente :**

Je soumetts au vote la délibération qui est la page 47 portant sur cette modification de maquette. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Projet d'adaptation n°25 de la maquette financière par domaines du 11<sup>e</sup> programme et saisine du comité de bassin pour avis conforme.*
- **Adoptée à la majorité (22 voix pour, 6 abstentions).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-81 du 27 juin 2024.**

## **12<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION VOLET « RECETTES » – SCÉNARIO DE REDEVANCES**

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Nous allons passer au 12<sup>e</sup> programme sur le volet « redevances ». Cela me donne l'occasion de remercier à nouveau M. Albert ainsi que tout un chacun pour le dialogue, l'esprit constructif et le fait que tout le monde ait accepté de faire un effort. C'est très important.

**M. ALBERT :**

Vous avez un calendrier qui montre ce qui est réalisé, avec une lettre de cadrage de juin 2023 et une première délibération pour atteindre notre plafond de redevances sur la fin du programme.

Nous espérons justement qu'il y aura des révisions de programme qui nous permettront de l'atteindre.

Ensuite, une deuxième délibération était intervenue en novembre 2023 qui a établi le pourcentage de 74,5/25,5 et qui a fait débat mais qui a fini par avoir l'assentiment au moins de la majorité.

Puis, les commissions thématiques sont intervenues sur les différents scénarios. Sept stratégies ont été arrêtées de mars à mai. Nous travaillons maintenant les objectifs, y compris la stabilisation des recettes.

Nous arrivons en juin 2024 après un périple assez impressionnant de réunions. Je remercie tout le monde d'avoir participé à toutes ces réunions. C'était un peu compliqué pour tout le monde. L'expérience de chacun a permis d'amender tout ce volet « recettes ». Quelques imperfections ont été rectifiées, notamment sur les ZRE qui vont être impactées d'une façon assez importante sur ce programme.

Nous pourrions aussi revenir, s'il y a une modification de la maquette « redevances », sur la RPD qui peut évoluer ou sur d'autres taxes, notamment sur la partie « non ZRE » pour les usagers. Ce sera probablement quelque chose qui sera en discussion demain.

Ce qui est proposé là est soutenable pour tous les acteurs. Nous sommes arrivés à un consensus. Les scénarios qui sont proposés respectent les 74,5 et 25,5. Cela tient compte d'un produit annuel de redevances de 42 M€ pour les pollutions diffuses pour 2025-2026, actualisé de 2 % selon la lettre de cadrage qui nous a été donnée.

Cela porte le taux de l'usage du refroidissement industriel au niveau plancher pour 2025, avec une actualisation à 2 % en 2026.

Cela augmente les taux de prélèvement à 21 %. Les discussions étaient importantes dès le début sur les usages économiques et l'alimentation d'un canal. Nous avons expliqué pourquoi cela ne se fait pas de façon étalée comme sur l'irrigation. Cela aurait fait qu'une grosse partie soit payée par notre plus gros contribuable, à savoir EDF. Nous nous serions retrouvés devant une difficulté de recettes pour l'agence qui serait impossible à gérer, surtout au regard des dépenses que nous avons à faire.

Le taux est de 5 % par an, de 2025 à 2028, pour l'irrigation. La hausse du taux de prélèvement ZRE n'était pas dans nos fichiers au début. Nous étions rattrapés par la loi de finances. C'est donc actualisé à 2 % par an.

Les pollutions domestiques augmentent de 5 centimes et la collecte domestique de 2 centimes. Je pense qu'il y aura des commentaires sur ce sujet. Chacun pourra s'exprimer.

Aujourd'hui, nous avons deux délibérations. La première se trouve à la page 59, avec la version rectifiée qui est remise sur table. Elle reprend la partie de la modification des redevances à venir, avec les niveaux de consommation et de performance. La commission Programme a souhaité mettre à 80/20, c'est-à-dire 80 % sur les consommations et 20 % sur les performances pour ne pas mettre en difficulté les collectivités par la suite. Les tableaux nous permettent d'apprécier si nous pouvons aller plus loin et si la performance pouvait être impactée. Cela répond aussi à nos critères, notamment d'économie d'eau et de résultat de performance sur l'assainissement. Nous avons donc cette modification sur le projet de délibération.

Puis, vous avez une autre délibération à la page 78 qui reprend tous les détails des redevances et qui est finalement l'annexe de la première délibération.

Un graphique retrace l'augmentation des redevances. De 380 M€, nous passons à 429 M€ en 2026. Ensuite, nous avons une courbe qui s'étend jusqu'en 2030 pour atteindre 449 M€. Je rappelle que le plafond que nous voulions atteindre est à 455 M€. Nous ne sommes pas très loin. Les redevances pourraient même être plus élevées pour nous permettre éventuellement d'atteindre ce plafond.

La commission a voté cette délibération avec 13 voix pour, 8 abstentions et 2 voix contre. Cela fait encore un peu débat mais j'ose espérer que nous arriverons à un meilleur résultat pour ce conseil d'administration.



**M. POIRIER :**

Je veux juste préciser mon vote d'abstention. Nous avons eu de longues discussions. Nous pouvons voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Effectivement, nous augmentons nos redevances et donc nos moyens d'intervention. Par contre, nous n'arrivons pas très rapidement au plafond qui nous était fixé. Cela explique mon vote d'abstention.

**M. COMBEMOREL :**

Je vais m'exprimer en deux temps. Je vais d'abord intervenir au titre du collège industriel puisque mon mandat en conseil d'administration procède du collège industriel. Je rappelle que je ne suis pas ici au titre d'EDF.

Les industriels se sont exprimés en commission Programme favorablement à la proposition qui est sur la table. On s'est fait peur. Nous étions partis de scénarios à + 40 %. C'était un sérieux blocage. Effectivement, nous ferons avec l'argent que nous aurons. C'est très bien. C'est empreint de réalisme. En disant cela, nous avons néanmoins des moyens considérables. En tout cas, 20 %, ce n'est pas rien pour le secteur industriel mais c'est considéré comme acceptable au vu de l'ensemble des enjeux.

Je complète cette fois au titre d'EDF. En commission Programme, j'ai voté contre – je le dis devant les représentants de l'Etat – pour deux raisons que j'ai déjà expliquées mais que je vais rappeler aujourd'hui.

En l'occurrence, la contribution d'EDF au financement de l'eau en France n'est évidemment pas en cause. Elle est légitime, historique et majeure. La contribution d'EDF au titre du financement supplémentaire porté par le plan Eau est tout à fait légitime aussi et ne fait pas débat au plan national. Simplement, nous avons deux difficultés, d'abord celle de la méthode employée. Je m'adresse plus au niveau national que local. En effet, la méthode proposée pour la répartition de cette contribution solidaire crée une distorsion entre les bassins, qui est source de problème et nous le voyons. Ce n'est pas malin.

De plus, le calcul des effets produits en termes de pression sur la ressource procède historiquement d'une technique de calcul de notre contribution qui s'appuyait sur les prélèvements bruts. Cela avait abouti à un résultat à peu près au prorata de la pression exercée sur le milieu, c'est-à-dire la consommation d'eau pour nos usines. Là où l'on prélève, on restitue en tout ou partie. Globalement, le bassin Loire-Bretagne, qui représente la moitié de la consommation des installations d'EDF en France, recevait la moitié du financement d'EDF hors barrage hydroélectrique sur la partie des usines thermiques. Rhône-Méditerranée-Corse avait un quart restant qui correspondait à son niveau de consommation. C'était un peu le fruit du hasard. La redevance était calculée sur les prélèvements mais cela correspondait au prorata des consommations. C'était très bien. On s'était toujours dit qu'il y avait un intérêt à veiller à consolider cela par un calcul différent mais à froid. A chaud, on n'a rien pu faire.

On avait signalé que nous allions vers une distorsion telle que cela sort complètement de la logique « consommateur-payeur ». Aujourd'hui, sur les 140 M€ qu'EDF va verser au total – l'historique (40 M€) plus la nouveauté (100 M€) –, il y a toujours 20 M€ ici et 70 M€ en Rhône-Méditerranée. On a donc complètement inversé. On est sorti de la logique consommateur-payeur, ce qui est vraiment très malheureux. Cela va être compliqué de rattraper ce coup-ci. L'avenir le dira mais je pense que nous n'y arriverons pas. Ceux qui ont reçu la manne ont déjà des plans pour l'utiliser. La bonne nouvelle, c'est que dans les autres bassins, il n'y a pas eu de relèvement complémentaire. Il y a encore un petit doute sur Rhin-Meuse. Nous en parlerons demain.

Deuxième volet, il a été dit à haut niveau chez nous que les 100 M€ étaient pour solde de tout compte. Ce n'est pas le cas puisque le relèvement qui est appliqué ici correspond déjà + 6 ou + 7. Bref, je reprendrai ma liberté le jour du comité de bassin. Là, j'ai un mandat qui est fléché EDF. Je voulais néanmoins rappeler ce point qui est assez malheureux sur la base d'un financement qui n'est pas remis en cause.

**Mme la Présidente :**

Nous partageons ce qui a été dit. Nous l'avons écrit au ministère. Je l'ai dit à M. Béchu. On s'est mal débrouillé. Nous étions arrivés pour la fumée des cierges. En effet, c'est compliqué de revenir en arrière.

## **M. DEGUET :**

Je vais commencer par des points qui ne sont peut-être pas de détail. Dans la délibération, il y a beaucoup de « vu ». Il n'y a absolument pas le « vu » de la modification du projet de loi de finances et le fait que d'un seul coup, la redevance sur les pollutions diffuses, en augmentation, ait disparu. Il me semble que cet évènement fait partie des éléments du contexte. En effet, s'il n'avait pas eu lieu, nous n'aurions pas eu tout le processus invraisemblable que nous avons eu après. Il y a donc bien eu une intervention forte extérieure qui a déstabilisé complètement tout le processus. Cela m'intéresserait que cela figure au moins dans les « vu », que l'on explique un peu qu'il s'est passé quelque chose à ce moment-là. J'ai cherché mais cela n'y est pas.

Ensuite, j'ai beaucoup aimé la phrase de fin qui dit que nous avons la capacité à mettre pleinement en œuvre et qu'il faut que nous la conservions. Sérieusement ? Vous plaisantez ! Nous n'avons pas la capacité à mettre en œuvre. Premièrement, nous n'atteignons pas le plafond qui a été fixé, donc nous n'avons pas la possibilité de le faire même à la fin du cursus. Nous étions partis sur des dépenses toutes les années. Maintenant, il faut regarder le total. Il faut regarder combien il manque. Non, ce n'est pas vrai que nous avons la capacité à remplir tous les engagements que nous avons pris en juillet.

Nous pouvons nous mettre d'accord sur le fait que tout le monde a fait des efforts. Par contre, il ne faut pas raconter que nous sommes arrivés à la situation optimale. On ne peut pas dire que nous avons obtenu les résultats que nous nous étions fixés. Ce n'est pas vrai.

Ensuite, j'entends que les industriels ont fait un effort sur 20 %. Ils l'ont fait sur une des redevances qu'ils payaient, à savoir la redevance « prélèvement ». Comme on avait besoin de les récupérer pour pouvoir faire payer les trois autres redevances, on les a beaucoup poussés. Or, il y a une redevance « pollutions ». Je voudrais attirer votre attention sur cette question. Le gouvernement a décidé de ne pas augmenter les redevances « pollutions agricoles ». Par ailleurs, on a augmenté les redevances « pollutions domestiques » plein pot sans problème. Puis, sur les redevances « pollutions industrielles », il n'y a rien du tout. On n'y touche pas. Ainsi, on tape sur un certain nombre de choses quand on peut. Les redevances « pollutions », qui sont des redevances extrêmement importantes parce qu'elles répondent au principe « pollueur-payeur », ne s'appliquent qu'au domestique.

Si nous regardons ce que cela donne au bout du compte, du point de vue des efforts qui sont produits, nous constatons qu'entre 2025 et 2026, l'augmentation qui doit être de 46 M€ est assumée à 87 % par les redevances domestiques. Ce n'est pas à 75 %.

Je vais revenir rapidement sur cette histoire des 74,5/25,5. Nous vous avons écrit pour dire que les redevances domestiques vont augmenter plus que les autres. Cela est toujours valable. Vous nous avez répondu en indiquant que nous avons moins que les autres. Nous savons tout cela. Nous savons aussi que les calculs, dans le dernier semestre de 2023, n'ont pas été effectués sur la base du réalisé. A posteriori, nous voyons que dans les faits, l'augmentation va porter sur les trois redevances domestiques. Toutes ces redevances vont augmenter parce qu'elles étaient non pas à 74,5 mais à 73,26. C'est ce rapport qui fait que finalement, il est possible de passer la première année. Sinon, cela n'aurait pas été le cas.

Nous soulignons ces éléments parce que chacun n'a pas fait le maximum de ce qu'il pouvait faire. Néanmoins, chaque représentant a fait ce qu'il pouvait dans sa situation. J'ai beaucoup de respect pour tous les gens qui siègent au comité de bassin et au CA. Toutefois, il y a des forces qui n'ont pas joué le jeu et qui continuent à ne pas jouer le jeu.

Je rappelle aussi qu'il y avait un engagement sur les pollutions diffuses à ce que l'on fasse un calendrier. Nous attendons toujours. Il devait y avoir une indexation. Il n'y a pas eu d'indexation la première année. Par prudence, on en met la deuxième année. Dans les faits, la plus grosse partie des plans supplémentaires sont payés non pas à 74,5 % mais à 81-82 % globalement par les trois redevances.

Nous avons écrit au ministre. Heureusement que nous n'avions pas écrit au ministre avant. Il nous explique que nous sommes sur 75/25 et que 0,5, ce n'est rien du tout. Sauf que 0,5, cela représente des millions. Il est étonnant que le ministre n'ait pas compris que c'était 74,5/25,5. Il nous écrit que c'est 25.

Ensuite, il nous écrit que nous sommes plutôt dans une proportion qui est inférieure. Il y a une petite phrase qui me fait froid dans le dos. Il dit qu'il faudra que l'on augmente. Je ne suis pas tout

à fait sûr d'avoir bien compris. Si c'est bien ce qui est indiqué dans la lettre du ministre, il y a de quoi être un peu effrayé. Je ferme la parenthèse.

Nous allons rester sur 74,5 pour l'instant. Cela a été voté. Néanmoins, cela n'empêche pas la réalité précise et nette qui est que toutes les augmentations vont être financées la première année à 87 % par les redevances domestiques.

Nous avons indiqué que nous nous abstenons, que nous ne nous opposerons jamais au fait que l'agence puisse obtenir des moyens supplémentaires. Nous sommes conscients des dangers qui pèsent sur les agences en permanence. La question qui tourne autour de la trésorerie justifie cette crainte. Néanmoins, il faut que tout le monde joue le jeu. A Sainte-Maure-de-Touraine, une réunion de la CLE sur les études HMUC en cours a été retardée par une manifestation d'irrigants. Nous avons de la pression tous azimuts, intérieure, extérieure et ce n'est pas supportable. Nous nous abstenons donc sur le volet « redevances ».

Il faut se poser cette question des redevances. J'aime beaucoup quand M. Combemorel donne des arguments. Nous les partageons. C'est la réalité sur les consommations. Le fait d'avoir mis la redevance sur les températures, avec la petite clause pour les gens qui restituent plus de 99 % de l'eau, cela enlevait définitivement toute notion de consommation. C'est évidemment une absurdité. Puis, il y a les questions de la pollution. Il y a toute une série de questions qui doivent être posées sur ces redevances. J'espère qu'on va commencer à y réfléchir un peu sérieusement et qu'on réunira rapidement le groupe de travail sur ces questions.

#### **Mme la Présidente :**

Dans la délibération, dans les visas, on peut tout à fait faire référence à l'engagement du ministre autour de la reprise de la trajectoire RPD qui reste à construire. L'augmentation de la RPD, qui devait apporter des recettes pour le plan Eau, n'a pas été supprimée mais a été suspendue.

Ensuite, j'entends tout ce que vous dites sur le fait que l'effort n'était pas si partagé que cela sur tous les segments, notamment sur les pollutions. Toutefois, j'ai envie de saluer le fait que les acteurs aient réussi. Nous avons martelé, avec M. Burlot et d'autres, que cela ne marcherait que si chacun faisait un pas, un effort. Le modèle des agences de l'eau, c'est la solidarité de tous les acteurs. Même si ce n'est pas parfait, je salue cet aspect. Je rappelle que certains leaders politiques nationaux voudraient supprimer complètement les agences de l'eau. Que les agences de l'eau soient capables de montrer qu'elles prennent la responsabilité même quand l'Etat n'est pas au rendez-vous de son annonce, je pense que c'est un moyen de conforter, de légitimer, de crédibiliser le travail qui est fait ici par des gens responsables.

#### **M. GANDRIEAU :**

Je vais parler de la hausse des redevances « prélèvement ». Je prends sur moi le fait de ne pas avoir suivi particulièrement ce qu'on nous a présenté en novembre 2023 sur la loi de finances telle qu'elle était prévue, avec les hausses des taux planchers. On aurait dû en tenir compte. On a présenté des scénarios qui ne respectaient pas ces redevances. Cela apportait de la confusion à tout le monde et peut-être même de l'espoir à certains à qui il ne fallait pas en donner.

Aujourd'hui, je suis favorable à ce qui est proposé. Le territoire que je représente, qui compte 450.000 abonnés, est capable de faire les comptes très rapidement. Je peux vous annoncer qu'in fine, en 2030, ce sont 410 k€ de plus sur une redevance de 2,3 M€, ce qui n'est pas neutre. Je l'accepte même si c'est en zone de répartition des eaux. Je mets toujours en doute le passé comme l'avenir sur ces points-là. Il y a un risque fort. En l'occurrence, c'est acté. Ce n'est pas remis en cause, y compris par ceux qui sont impactés.

Ensuite, il y a l'annonce de la non-hausse de cette redevance « hors zone de répartition des eaux », c'est-à-dire dans les autres zones. Au début, je ne militais pas pour cela. Il est évident que si on la met, on va avoir la double peine sur les territoires en ZRE. On ne peut pas descendre les redevances ZRE puisque c'est la loi.

Par ailleurs, M. Deguet fait une erreur fondamentale sur la comptabilité. Il est prévu et acté de nouvelles redevances qui vont remettre en cause ce qu'il vient de calculer. Je vous conseille de lire les tableaux et de constater que les redevances « pollution domestique » et « pollution non domestique industrie » baissent. La redevance « collecte non domestique » est transformée en redevance « consommation eau potable », avec les fameuses redevances « performance ».

Concernant justement les redevances « performance », cela nous a été présenté de manière un peu plus forte au Comité national de l'eau. J'adhère complètement aux propos de M. Claude Miqueu. Tout le monde souhaite que les redevances soient assises sur la consommation « eau potable », la vraie. Il va y avoir de nouveaux assujettis. Il va falloir leur expliquer. Nous en connaissons quelques-uns en Vendée qui ne payaient pas. C'est plus juste. C'est plus simple. C'est plus compréhensible. Malheureusement, on y a ajouté le mode d'emploi pour la performance qui est d'une complexité folle.

Ainsi, en Vendée, avec 450.000 abonnés et l'assiette qui va augmenter, cela représente, pour 2026, + 1 M€ sur les 10,7 M€ que nous versions. En 2027, cela rebaisse. Puis, en 2028, nous retrouvons le même montant qu'avant. C'est à 0,30. On passe à 0,33. On descend à 0,294. Puis, on revient à 0,30. Cela représente pour nous, en 2026, une hausse de 1 M€, ce qui n'est pas négligeable.

Quand vous faites la répartition, des industriels se retrouvent taxés dans la consommation « eau potable ». Il ne faut donc pas dire qu'ils baissent et qu'ils ne prennent pas leur part. Ils vont la retrouver sur le volet « consommation eau potable ». C'est certainement compliqué mais on ne peut pas déconnecter cette nouvelle redevance du 12<sup>e</sup> programme.

#### **M. NOYAU :**

Nous l'avions indiqué plusieurs fois, l'Etat n'a pas assumé son tiers, c'est pour cela que nous en sommes là. Pour nous, ce n'était pas aussi évident d'assumer la totalité de la non-reversion de l'Etat.

Pour les irrigants, on augmente de 5 % depuis trois ans. On augmente encore de 5 % en l'occurrence, d'où la trajectoire des + 5 % pendant quatre ans.

Au niveau de la RPD, vous avez bien vu que nous n'étions pas à 36 M€ mais à 42 M€, donc nous sommes déjà à + 6 M€ par rapport à ce qui était prévu. Nous ne sommes pas loin des 8 M€ qui devaient revenir du national.

Par rapport à l'équilibre 74,5/25,5, nous avons eu les chiffres au printemps. Dans les 74,5, il y a aussi des industriels, des collectivités, des consommateurs privés, entre autres des artisans, et des agriculteurs. Leur part est non négligeable. Ainsi, les usagers économiques sont aussi, en partie, dans les 74,5. Nous allons voter pour cette délibération.

#### **Mme la Présidente :**

Cela étant, il y a la façon dont on se raconte la vie qui est parfois différente. M. Deguet, si vous reprenez la parole – parce que logiquement, on ramasse sa pensée pour ne la prendre qu'une fois –, je vous la donne mais soyez bref.

#### **M. DEGUET :**

On ramasse sa pensée mais il arrive que certaines autres pensées demandent un peu une réponse. Premièrement, les 6 M€ en plus correspondent à de l'assiette et non pas à des modifications de taux. Les 8 M€ qui étaient attendus, c'étaient des modifications de taux. Ce n'est pas la même chose.

Deuxièmement, encore une fois, nous ne défendons pas des catégories particulières, nous défendons des positions sur l'ensemble de la population. Il est vrai que des industriels, des agriculteurs, etc. vont payer cher sur cette redevance pour que les redevances particulières de certains intérêts économiques, qui ne sont pas les intérêts de tous les agriculteurs, qui sont les intérêts des irrigants et des agriculteurs qui mettent des produits phytosanitaires, soient moins atteintes.

#### **Mme la Présidente :**

M. Gutton va faire une proposition pour la délibération pour tenir compte de la proposition de M. Deguet.

**M. GUTTON :**

Nous faisons référence à la loi de finances promulguée, il n'y en a pas d'autres. En effet, nous n'étions pas rentrés dans le détail. Ce qui semble important – c'est pour cela que nous l'avions mis en « vu » –, c'est la lettre du ministre, même si l'actualité politique fait que l'on devine que beaucoup de choses peuvent se passer dans les jours qui viennent et que cela peut remettre en cause ce qui est écrit dans le courrier. Pour autant, c'est un élément qui était retenu dans la négociation.

Je propose donc de rajouter : « Vu la lettre (...) confirmons l'engagement de construire une trajectoire d'augmentation de la redevance pollutions diffuses et de mettre en place une nouvelle recette fiscale au bénéfice des agences de l'eau ».

**M. DEGUET :**

Ma demande n'était pas celle-là. Ma demande est de pointer ce qui a provoqué le malaise. Ce qui a provoqué le malaise, ce n'est pas la lettre du ministre qui nous dit comment il va récupérer les choses. Ce qui a provoqué le malaise, c'est qu'un élément sur lequel nous avons construit toute notre stratégie pendant quatre mois disparaît.

**M. GUTTON :**

Je propose donc de rajouter un vu juste avant. Tout à l'heure, la présidente du conseil d'administration a rappelé les engagements qui avaient été pris par le ministre en termes de financement du plan Eau. Effectivement, on pourrait rappeler la suspension de l'augmentation : « Vu la suspension de l'augmentation prévue de la RPD dans le projet de loi de finances initiale 2024, vu la lettre du ministre... ». La lettre du ministre répond néanmoins à l'inquiétude.

**M. DEGUET :**

Je demande effectivement que cette phrase soit dedans.

**M. ALBERT :**

La vraie question est : est-ce que cela va changer le vote à un moment donné ?

**Mme la Présidente :**

Il a dit non.

**M. ALBERT :**

Je veux bien que l'on rajoute mais si cela ne change rien à la délibération... Soit on rajoute et l'on vote pour, soit on ne rajoute pas.

**M. GUTTON :**

Je pensais que cela changerait le vote.

**M. ALBERT :**

Si cela ne change pas le vote, je ne vois pas l'intérêt de rajouter. Puis, je voudrais juste revenir sur deux points.

Pour les industriels, la nouvelle redevance va effectivement tout changer. Il faut prendre cela en compte. Nous n'avons pas fixé les pourcentages d'avenir sur tout le 12<sup>e</sup> programme parce que nous nous inquiétons justement des répercussions sur chaque collectivité mais aussi sur les industriels. Nous avons besoin de travailler cela par la suite.

Par contre, je ne suis pas du tout d'accord sur ces 87 % que M. Deguet évoque. Nous sommes bien sur l'équilibre 74,5/25,5. Tous les documents que vous avez mettent cela en évidence. Quand nous avons préparé le programme de redevances, nous étions partis sur 36 M€ de redevances

« pollutions diffuses ». Nous avons revu toutes les assiettes. Ces 42 M€ de redevances sont bien là. Je pense même que nous aurons une augmentation encore plus importante au vu de l'année qui vient de s'écouler.

Nous savons très bien que nous sommes à un instant T, que cela peut bouger dans le temps. Néanmoins, sur les propositions qui sont faites, nous sommes bien à 74,5 et 25,5.

**Mme la Présidente :**

Je propose de nouer ce pacte maintenant. Le rajout du « vu » est factuel. Cela ne change rien.

**M. DEGUET :**

Nous nous abstiendrons. Puis, nous verrons ce que nous ferons au comité de bassin. De toute façon, il y a un vote au comité de bassin. Dans l'état actuel des choses, on reprend la situation telle qu'elle est. L'analyse que nous faisons de la situation est que les efforts ne sont pas partagés.

**Mme la Présidente :**

Je mets cette délibération, modulo cette modification factuelle dans les visas, au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Elaboration du 12<sup>e</sup> programme 2025-2030. Volet redevances.*
- **Adoptée à la majorité (21 voix pour, 7 abstentions).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-82 du 27 juin 2024.**

## **12<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION VOLET « INTERVENTION » : STRATÉGIES D'INTERVENTION**

Point « programme » n°3 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Je rends la parole à M. Albert pour qu'il nous parle du volet « intervention ». Je remercie les équipes de l'agence pour le travail accompli.

**M. ALBERT :**

Nous avons une délibération page 78 qui porte sur le détail des redevances.

**M. GUTTON :**

C'est une délibération pour le mois d'octobre. M. Albert a proposé depuis le début de cranter, de stabiliser au fur et à mesure un certain nombre d'éléments. Nous ne votons pas aujourd'hui les taux des redevances qui découlent de l'orientation prise. Ce sont des échanges que nous avons eus aussi avec le ministère. Ce sera mis au vote pour le prochain CA. Le comité de bassin votera en octobre ces taux de redevances, donc le volet « recettes » et le volet « dépenses » du programme d'intervention.

**M. ALBERT :**

Nous arrivons aux stratégies d'intervention. Nous avons travaillé sur les 7 enjeux que vous avez en page 107 du document ainsi que sur les 31 objectifs qui ont été définis aux commissions Programme diverses et variées.

Les commissions thématiques ont abordé le sujet. Elles nous ont apporté des éléments intéressants en matière de liens terre/mer ou de liens amont/aval mais aussi d'autres éléments.

Les commissions territoriales se sont également réunies dernièrement. Vous avez le détail de tout ce qui a été discuté et apporté en plus pour travailler sur ce programme. Les propositions recensées au cours des cinq commissions territoriales sont présentées dans le tableau.

Puis, nous avons une version finalisée des stratégies pour la commission Programme du 5 septembre. Toutes les fiches-actions vous seront présentées de manière globale à la commission du 5 juillet. Puis, on vous demandera de travailler sur ces fiches-actions pour le 19 juillet. A cette occasion, vous pourrez apporter vos éléments et vos commentaires sur le sujet. Vous aurez à disposition un document de travail très approprié pour ce faire.

Nous avons un travail important à réaliser à la commission de cet après-midi et à celle du 5 juillet. C'était une information.

**M. GUTTON :**

Nous pouvons souligner l'importance du nombre de réunions et remercier tous ceux qui y participent activement et fidèlement.

## **DÉCISION D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA SUITE DE LA COMMISSION DES AIDES DU 12 JUIN**

Point « aides » n°1 de l'ordre du jour

**M. GUTTON :**

Mme Gallien étant retenue dans le cadre de la campagne des élections législatives, elle a demandé à M. Deguet de présenter le rapport de la commission des aides. Celui-ci a accepté.

**M. DEGUET :**

Avant de commencer avec le premier sujet, je rappelle que la commission des aides prend ès qualités un certain nombre de décisions. En l'occurrence ne sont présentées que les décisions qui demandent un avis du CA. Cela va être, de ce fait, relativement court.

Le premier sujet a beaucoup mobilisé la commission des aides. Cela concerne l'appel à projets « réseaux fuyards ». C'est un des trois appels à projets qui ont été lancés. Quand nous les avons examinés, nous nous étions retrouvés avec un nombre de demandes tout à fait considérables. Une proposition faite en séance a entraîné des protestations d'un certain nombre de membres de la commission.

L'appel à projets prévoyait, pour tous ces dossiers, un taux de 50 %. En général, ce sont des collectivités. Il arrive aussi qu'il y ait des entreprises. 25 dossiers ont été retenus. Il en restait encore beaucoup. Les services ont expliqué qu'en baissant les taux, un certain nombre de projets pouvaient rentrer en plus. C'est donc ce qui a été proposé à la commission.

Sur la proposition globale, le vote de la commission a été un vote favorable à la majorité, avec 4 abstentions. Dans les 26 projets qui sont passés avec un taux à 30 %, 8 projets ont des taux d'aide qui justifient le passage en CA. 20 dossiers pouvant être retenus du fait de la décision de la commission des aides, vous aurez à voter uniquement sur les 8.

Le texte de l'appel à projets prévoyait une aide pouvant aller jusqu'à 50 %. Néanmoins, le fait de descendre à 30 % ne déroge pas. Je fais partie de ces quatre abstentions. Nous pensons qu'il faut faire rentrer ces 20 projets supplémentaires parce que c'est une nécessité et que cela vient faire le lien.

Ainsi, pour pouvoir en financer plus, on est passé de 50 à 30 %. Il y a une exception à cela. Pour tous les territoires qui sont liés à des accords de résilience, on ne revient pas sur le financement à

50 %. Ainsi, une partie des premiers dossiers passe, à savoir tous ceux qui relevaient de l'accord de résilience. Puis, pour un dossier qui concernait un point noir, nous avons estimé qu'il restait à 50 %. Ce sont seulement les autres qui vont passer à 30 %, ce qui va permettre de financer les 20 projets supplémentaires.

Pour résumer, 25 projets restent à 50 %. 26 passent à 30 % dans ceux qui avaient été acceptés. Cela fait 51 en tout. Puis, avec les 20 dossiers supplémentaires, nous passons de 51 dossiers à 71 dossiers qui seront financés en partie, certains à 30 % et certains à 50 %.

La diapositive suivante montre les dossiers qui, vu la décision de la commission des aides, seront pris alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. Vous constatez que ce sont des aides relativement petites. En effet si les aides étaient plus importantes, vous auriez aussi à les voter. Vous pourrez regarder dans le compte rendu du CA les dossiers qui ont été repêchés. Par contre, vous devez maintenant vous prononcer pour ou contre le financement des 8 projets.

**Mme BRUNY :**

Je souhaite expliquer les raisons pour lesquelles il y a eu des abstentions en commission des aides. Avant tout, ce projet ne nous avait pas été communiqué avant la commission. Finalement, nous avons un peu de mal à réagir. Il y avait eu un certain nombre de dossiers avant. M. Deguet a longuement expliqué tous ces dossiers. Aujourd'hui, nous ne nous abstiendrons plus. Nous voterons positivement pour la proposition d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

**M. MARQUES :**

Je ne prends pas part au vote sur l'ensemble des délibérations concernant la commission des aides.

**M. GUTTON :**

C'est plutôt un avis que le CA doit donner. Ce n'est pas un vote. En fait, cela relève de la décision du directeur général. La commission des aides ne prend pas de décision, elle donne un avis. En cas de désaccord entre la proposition des services de l'agence et de la commission des aides, cela remonte au CA. En l'occurrence, il n'y a pas de désaccord. Ce qui compte, c'est de bien saisir l'avis du CA dans le compte rendu pour que je puisse prendre la décision dans la suite des opérations. Ce n'est pas une délibération, c'est un avis.

**Mme la Présidente :**

Je mets l'avis au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Le conseil d'administration, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la proposition.*

**M. DEGUET :**

Il y a cinq délibérations supplémentaires qui relèvent du CA. Elles correspondent soit à des exceptions, soit à des reprises, des réclamations, etc. La première est une dérogation qui est tout à fait traditionnelle. La commission a émis un avis favorable à la dérogation, avec une abstention.

**Mme BRUNY :**

En effet, cette dérogation revient chaque année. Je me suis abstenue en commission parce que j'estime que si les dérogations reviennent chaque année, c'est parce que l'outil de la fiche-action n'était pas rédigé de façon à ce que l'on puisse répondre sans dérogation à ces demandes. Je ne vais pas voter contre. Je demande néanmoins à avoir l'assurance que sur le 12<sup>e</sup> programme, nous aurons une rédaction qui permettra de ne pas passer ces dossiers en dérogation.



**M. GUTTON :**

J'allais dire, Mme Bruny, que cela dépend de vous. En l'occurrence, c'est la proposition. Il n'y a pas de raison que vous doutiez de nos propositions. Par ailleurs, nous ne doutons pas de votre vigilance à veiller à ce que ce soit intégré dans la fiche-action. Avec toutes ces conditions, on devrait y arriver.

**M. DEGUET :**

Effectivement, cet engagement a déjà été pris dans la commission. C'est donc la dernière fois que cette exception sur le GRAINE des Pays de la Loire va être soumise au conseil d'administration.

**Mme la Présidente :**

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Graine Pays de la Loire. Programme régional d'éducation à l'environnement 2024 (région Pays de la Loire). Dossier n°240234501.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-83 du 27 juin 2024.**

**M. DEGUET :**

Ensuite, nous avons quatre dossiers qui sont des reprises de décisions à la suite d'une protestation pour différentes raisons. L'avis de la commission a été favorable à l'unanimité mais cela doit passer devant le CA.

**Mme la Présidente :**

Je fais confiance à la commission. Y a-t-il des demandes différentes ? Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Appels à projets « activités éco 2021 » : restructuration de l'assainissement et suppression des rejets dans le milieu naturel – Phase 1 – Reprise de décision n°210287501. Aubert et Duval SAS. Dossier n°240212601.*

- **Adoptée à l'unanimité (1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-84 du 27 juin 2024.**

- *Aménagement d'ouvrage de franchissement piscicole et amélioration du transit sédimentaire au moulin d'Aurouze sur l'Alagnon à Molompize. Complément décision n°200471201. Sarl Microcentrale d'Aurouze (Puy-de-Dôme). Dossier n°240181201.*

- **Adoptée à l'unanimité (1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-85 du 27 juin 2024.**

- *Contrat territorial Borne (2019-2021) : accompagnement collectif agricole pour le développement de l'agriculture biologique. Année 2021. Reprise du dossier n°200265101. Haute-Loire biologique (Haute-Loire). Dossier n°240203701.*

- **Adoptée à l'unanimité (1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-86 du 27 juin 2024.**

- *Contrat territorial Haut bassin de la Loire : accompagnement collectif agricole pour le développement de l'agriculture biologique. Année 2021. Reprise du dossier n°200265001. Haute-Loire biologique (Haute-Loire). Dossier n°240204201.*
- **Adoptée à l'unanimité (1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-87 du 27 juin 2024.**

## **DÉCISION D'ATTRIBUTION DES AIDES SUITES DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ACTION INTERNATIONALE DU 7 MAI 2024**

Point « aides » n°2 de l'ordre du jour

### **Mme la Présidente :**

Je passe la parole à Mme Mézière-Fortin que je remercie de nous rapporter les conclusions de la commission Communication et action internationale.

### **Mme MEZIERE-FORTIN :**

Bonjour à tous. Mon intervention fait suite à la commission qui s'est réunie le 7 mai 2024 afin de traiter 19 demandes d'aide de la part d'organisations non gouvernementales et de collectivités territoriales pour un montant de 1.674.380,87 €

Sur ces 19 dossiers, 14 viennent d'associations ou des collectivités territoriales qui cherchent des financements pour des actions en Afrique.

L'ensemble des dossiers a reçu un avis favorable de la commission Communication et action internationale, avec néanmoins quelques questions qui ont été soulevées. Je laisserai la parole à Mme Bruny qui posait surtout la question des financements demandés par l'OIEau. Deux dossiers étaient présentés par l'OIEau pour un montant de 200 k€ d'aide chacun. Malgré tout, l'ensemble de la commission a voté favorablement.

Beaucoup de questions ont été posées, notamment sur les possibilités pour les nouvelles associations de faire des demandes d'action internationale, sur une meilleure prise en compte des données du BRGM pour la connaissance sur les aspects quantitatifs, puis surtout sur l'efficacité de certains dispositifs. De réponses ont été apportées à toutes ces questions par Hervé Gilliard au cours de la commission.

Le deuxième point traité porte sur l'augmentation du plafond des aides pour le 12<sup>e</sup> programme, notamment avec un souhait de passer à 300 k€ d'aide et non plus à 100 k€, ce qui nécessiterait l'augmentation de l'enveloppe qui passerait ainsi de 0,8 % à 1 %.

La dernière commission Communication et action internationale de l'année est programmée au 15 octobre. Les dotations pour 2024 étaient de 3.440.000 €. Nous avons déjà consommé 50 % de cette dotation. Celle-ci serait soldée par les 19 dossiers d'aide qui ont été présentés lors de la commission.

La commission a émis un avis favorable sur l'ensemble des dossiers.

### **Mme BRUNY :**

Je me posais effectivement un certain nombre de questions. J'ai demandé à Hervé Gilliard des compléments d'information, notamment sur les contrats et les conventions. Cela m'a été transmis, donc je l'en remercie très sincèrement.

Je lui ai indiqué en amont de la réunion du conseil d'administration qu'il serait intéressant d'avoir un tableau de l'avancement des financements. J'entends que nous soyons à tel ou tel niveau de programmation, c'est-à-dire à la phase 1, à la phase 2 ou à la phase 3. Cependant, à l'occasion

d'une décision ponctuelle, on ne sait pas toujours ce qu'il en est. Ainsi, s'il est possible d'avoir ce tableau qui resitue les demandes pour les prochaines commissions où nous aurons des demandes pour l'OIEau, à mon avis, ce serait très intéressant.

Je me suis abstenue en commission. Aujourd'hui, avec les éléments qui ont été et qui seront fournis par la suite, je vais voter favorablement. Par contre, je ne me souviens pas, sur la deuxième partie, des modifications qui sont en vert dans le dossier. Je fais néanmoins confiance aux services.

**M. GILLIARD :**

Je fournirai tous les éléments demandés, y compris un tableau récapitulatif soit lors de la prochaine commission, soit en amont.

Pour ce qui est des éléments en vert, il s'agissait du travail sur le 12<sup>e</sup> programme. L'idée était de faire apparaître les propositions d'évolution pour avoir un avis de la part de la commission. Cette fiche va être présentée début juillet à la commission Programme dans le cadre des fiches modalités du 12<sup>e</sup> programme.

**Mme BRUNY :**

M. Gilliard confirme que cela n'avait pas été présenté en commission. Nous n'avions pas voté en commission sur ces projets. En fait, je ne m'en souviens pas du tout.

**M. GILLIARD :**

A ce stade, c'était vraiment pour avoir une discussion et avoir votre avis sur les propositions d'évolution.

**Mme MEZIERE-FORTIN :**

C'était plus sous la forme de discussion. Nous avons notamment parlé de l'augmentation de l'enveloppe qui passe de 0,8 % à 1 %. Je l'avais bien noté dans le compte rendu. Il me semble que nous avons discuté en fin de matinée. C'était une journée un peu dense. Je n'ai pas de remarque particulière. La commission avait été assez claire sur son souhait d'évoluer dans ce sens et de valider les 19 dossiers qui ont été proposés et qui vous sont soumis aujourd'hui.

**M. MORARD :**

Il y a quelques années, Hervé Gilliard avait pris l'habitude de détailler beaucoup plus les dossiers. Aujourd'hui, on a tendance à essayer de les simplifier dans le temps qui était imparti à la commission. C'était parfois compliqué. En l'occurrence, il n'y a pas de souci puisque nous avons les éléments pour présenter le détail des coopérations institutionnelles. Nous pourrions inviter l'OIEau, peut-être à l'occasion d'une prochaine commission, à nous préciser le contexte de son intervention. Nous avons une très longue collaboration. La célébration des 60 ans de la loi sur l'eau à Limoges pourrait aussi être l'occasion de croiser l'OIEau. C'est une proposition que nous pouvons faire sans problème vu la collaboration que nous avons. Cela permettra peut-être à Mme Bruny d'échanger directement avec nos partenaires de la coopération institutionnelle.

**Mme la Présidente :**

Merci pour cette proposition constructive. Je mets, si vous en êtes d'accord et s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, au vote la proposition de la commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.*
- **Adoptée à l'unanimité (1 non-participation au vote).**

***Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-88 du 27 juin 2024.***

**Mme la Présidente :**

Nous aurons un conseil d'administration le 11 juillet tout de suite après le comité de bassin. La manifestation à Limoges aura lieu le 11 octobre.

**Mme LAUB :**

Effectivement, le colloque, porté par Limoges Métropole mais co-organisé avec l'OIEau et l'agence de l'eau, aura lieu le 11 octobre.

**M. MARQUES :**

Je vous informe que mon syndicat, le SNE-FSU, avait déposé un préavis de grève pour le mois de juin dans l'ensemble des six agences de l'eau pour peser sur les négociations prévues sur le quasi-statut des agences de l'eau. Un certain nombre de rencontres et de réunions devaient se tenir la semaine dernière et cette semaine. Dans le contexte actuel, tout cela a été annulé puisque le ministre n'est pas sûr d'être encore en poste d'ici quelques semaines. Nous espérons que des leaders politiques nationaux qui ont des politiques environnementales à l'opposé de nos objectifs n'arriveront pas à des postes de plus haute responsabilité. Nous espérons nous retrouver au prochain comité de bassin dans de bonnes conditions pour faire avancer la cause de l'environnement et l'existence des agences de l'eau.

**Mme la Présidente :**

Effectivement, nous restons vigilants à l'évolution du quasi-statut et des discussions. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je lève la séance.

**M. GUTTON :**

Une élection doit avoir lieu au comité de bassin pour désigner un représentant du collège des collectivités. En effet, l'ancienne maire de Saint-Jean-le-Blanc dans le Loiret ayant quitté ses fonctions, il y a une place vacante au sein du conseil d'administration en représentation du collège des collectivités. L'appel à candidatures va être lancé aujourd'hui par le secrétariat des instances de bassin.

**Mme la Présidente :**

Merci à tous.

*La séance est levée à 13h00.*

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 27 juin 2024

(à 10 h 30 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

### Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERGER Eliane		
	A	Mme BARRE Florence		
<i>En présentiel</i> + chauffeur	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. BRIDET Jean-François		
<i>En présentiel</i>	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	A	M. BRULE Hervé R. par M. Florian LEWIS	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	M. LE MAIGNAN Gilbert M. DORON Jean-Paul
<i>En présentiel</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
<i>En présentiel</i>	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme DE BORT Clara		
<i>En présentiel</i>	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. DORON Jean-Paul		
En présentiel	P	M. FAURIEL Olivier	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FISSE Eric		
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
En présentiel Ne déjeune pas	P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle	SIGNÉ	M. FISSE Eric
En présentiel	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès
Excusée	A	Mme HAAS Betsabée		
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. Laurent WALCH	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme LAMOUR Marguerite		
Excusée	A	Mme LAVAURE Anouk		
Excusé	A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme Oriane LE PORT	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i> + chauffeur	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
<i>Excusé</i>	A	M. VALLEE Mickaël		
<i>Excusée</i>	A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	

Présents : 20  
Dont représentés : 4  
Pouvoirs donnés : 8  
Absents : 15

Quorum 1 / 2 de 34 = 17

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
	A	M. DINGREMONT Benoît R. par M. Aren BASMADJIAN	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

### Participant également

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
	P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ

### Agence

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. CHATELAIN Jean-Baptiste	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CROISSET Sophie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DELALOY Marie-France	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. DUGRAIN Bertrand	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORABITO Daniel	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valery	SIGNÉ
	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ



		NOM	EMARGEMENT
	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ